

Discours à la cérémonie des Vœux du Maire

Discours du 1^{er} adjoint :

Maxoises, Maxois, chers amis,

Au nom du conseil municipal, et en mon nom, je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et vous remercie d'avoir une fois de plus, répondu à notre invitation pour cette traditionnelle cérémonie des vœux.

Monsieur le Maire, Bertrand, il est de tradition que ton premier adjoint te présente ses vœux au nom du conseil municipal. C'est avec beaucoup de plaisir que je te souhaite, à toi, ton épouse, tes enfants et ta famille une très bonne année. Tous mes vœux de santé et que 2018 soit douce et souriante pour toi et les tiens.

En prononçant ses vœux, je ne peux m'empêcher de penser à toutes celles et ceux qui sont dans la peine, la souffrance ou la maladie et j'espère que cette nouvelle année leurs apportera tous le réconfort dont ils ont besoin.

Comme chaque année, en ses débuts, on évoque les travaux réalisés. Que s'est-il passé en 2017 dans notre commune.

Comme tous les ans, beaucoup d'évènements se sont produits. Je ne citerai ici, que les plus importants :

- Tout d'abord, l'inauguration du verger communale à laquelle vous avez pu assister en juin dernier.
- Ce projet réalisé avec l'aide de plusieurs partenaires, met à contribution pour l'entretien les enfants de l'école et du périscolaire secondés par les employés communaux.
- Puis nous avons engagés des travaux de rénovation du groupe scolaire:
Réfection des sols,
Pose de panneaux acoustiques dans la classe de maternelle et la salle de jeux,
Installé une nouvelle cuisine et rénovés les murs.
- Nous avons aussi, créé une nouvelle zone de parking au bout de la rue des Chenevières, maintenant, aux riverains d'en prendre possession. Il reste pour sécuriser l'endroit, à installer un lampadaire.
- En 2017, nous avons poursuivi la révision de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU): ce document définit les règles d'urbanisme et de gestion de droit des sols en cohérence avec les documents officiels que sont le Plan Local de l'Habitat (PLH) et le Schéma de Cohérence Territorial de l'Agglomération Messine (Scotam) et ainsi définit notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui vous a été présenté lors de 2 réunions publics.
- Enfin, nous avons recruté 2 personnes qui viennent renforcer l'équipe technique et administrative en la personne de :

- Guillaume PHILIPPE adjoint technique en charge du fleurissement de notre commune.

- Cassandra PACHECO chargé de mission, qui secondera Catherine au niveau administratif et s'occupera plus particulièrement de la communication.

Bienvenue à vous deux.

Et comme chaque année la municipalité a apporté son aide technique et financière aux associations Maxoises. Associations, toujours solidaire et dynamique pour nous proposer des manifestations de qualité : je n'en citerai que quelques-unes

Carnaval,

Brocante,

Marche de la Pentecôte

Repas humanitaire

Téléthon

Tournoi de foot et de Pétanque.

Et bien sur la fête patronale point fort de l'année qui mobilise toujours beaucoup de bénévoles.

Je sais combien il est difficile pour un président d'association de fédérer et de maintenir son effectif de bénévole. Bénévole sans qui rien ne peut être fait. Je tenais ce matin à vous féliciter pour votre engagement.

Voilà mes chers amis, le bilan simplifié de nos réalisations.

Je conclurai en te remerciant, Bertrand, de guider notre action pour faire de la MAXE un village où il fait bon vivre, la qualité de vie est réelle et beaucoup nous l'envie.

Discours de M. Le Maire :

Mesdames, Messieurs, chers amis,

C'est avec grand plaisir que je vous adresse, en mon nom, au nom des adjoints et des conseillers municipaux, au nom des employés communaux, nos vœux, pour vous-mêmes et tous ceux qui vous sont chers.

Que 2018 vous apporte la joie pour vous et vos proches, qu'elle vous permette de réaliser vos projets personnels et professionnels.

Je tiens à saluer Julien FREYBURGER, conseiller départemental du canton, François HENRION, maire d'Augny, Norbert LAMBIN, Maire honoraire de La MAXE, le colonel LEOUTRE qui commande les 180 gendarmes de la compagnie de Metz, le Capitaine LOCHON, commandant la brigade de Maizières-Lès-Metz, et son adjoint le Major HUG, les représentants de la police municipale, Madame et Messieurs les présidents d'association, Madame la directrice de l'école ainsi que l'équipe pédagogique, Monsieur le directeur du service périscolaire et ses collaborateurs, ainsi que Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprise du ban communal.

Thierry vous a présenté les travaux du conseil municipal en 2017, je vais vous préciser nos projets pour 2018:

- naturellement, nous assurerons comme d'habitude des travaux d'entretien et d'embellissement de notre village (l'école, une salle d'archives à la mairie, la préparation pour 2019 de gros travaux de charpente sur notre salle polyvalente, l'entretien de notre parc locatif, et d'autres investissements encore qui seront validés lors du budget primitif 2018).
- nous souhaitons choisir avec le conseil en début d'année l'aménageur du nouveau lotissement qui verra le jour à la place du terrain de football en herbe, du terrain de pétanque et du parking. Cela permettra à de nouveaux jeunes couples, Maxois entre autres, de s'établir durablement dans notre village.
- une fois ce choix réalisé, nous pourrons nous consacrer au projet de complexe sportif, laissé en attente par manque de temps en 2017. Je connais l'impatience et le besoin, vous m'en faite souvent part, mais il faut bien mesurer les besoins de notre population et les impacts sur les finances des années à venir.
- nous allons poursuivre avec Metz Métropole la révision de notre PLU en adoptant un nouveau règlement et essayer de faire valider par l'état le développement que nous souhaitons pour notre village; en effet, j'émet le souhait que nous puissions ouvrir la future zone constructible comme elle vous a été présentée lors de la dernière réunion publique.

La transition est toute trouvée pour vous présenter les principales modifications entrées en vigueur au 1er janvier 2018 et qui, sans forcément être trop apparentes pour les administrés, sont pourtant lourdes de conséquences. Ce ne sont pas des choix proposés à la commune, mais bien des obligations dictées par la loi, principalement la loi NOTRe.

- tout d'abord le PLU qui devra être approuvé par la métropole et non plus par le conseil municipal; l'étape suivante sera le PLUI (PLU INTERCOMMUNAL), c'est-à-dire que c'est la métropole qui gèrera l'urbanisme sur notre village; quand on connaît l'importance de l'urbanisme sur la qualité de vie des habitants, et à La Maxe nous sommes bien placés pour le savoir, l'importance de cette mesure nous impose d'être particulièrement vigilant.

- deuxième changement important, le changement de gestionnaire pour l'eau potable; vous le savez, la commune depuis qu'elle existe gère elle-même son réseau d'eau en régie. C'est-à-dire que c'est elle qui décide des investissements, des travaux et surtout du prix appliqué. Cette gestion était un choix judicieux, puisqu'elle nous a permis de conserver un prix le plus bas possible. Depuis le 1er janvier 2018, cette compétence nous échappe; nous avons 2 solutions pour le mode de gestion:

- * rejoindre la ville de Metz qui travaille avec une grande société sous forme de délégation de service public, une DSP.

- * rejoindre la nouvelle régie de Metz Métropole avec une dizaine de communes autour de Montigny les Metz qui présente les mêmes avantages qu'actuellement, c'est-à-dire un mode de gestion direct en régie, la récupération de notre excédent de fonctionnement et surtout une garantie d'avoir un représentant au sein du conseil d'administration afin de faire entendre notre voix et avoir le prix de vente de l'eau le plus bas possible. Vous l'aurez compris, le conseil municipal a opté pour la 2ème solution, celle qui offre le plus de garanties à notre sens.

- 3ème changement important pour les communes : la compétence voirie passe à la métropole; les investissements, les créations de route et l'entretien seront désormais décidés par la métropole. Une gouvernance sera mise en place pour gérer les quelques 700 kilomètres de voirie gérés par la métropole, le petit entretien restant pour l'instant géré directement par les communes dans un souci de proximité et de réactivité. Une convention établie entre les différentes parties devra être signée. Les Zones d'activité économiques seront également gérées par la métropole; pour mémoire, nous en avons 2, la ZAC DU CAMPUS (MERCEDES) et la zone IKEA.

- pour être complet, 2 autres compétences supplémentaires sont transférées : la distribution d'énergie et la gestion des cimetières (création ou agrandissement).

Vous le voyez, mes chers amis, ces transferts ne seront pas neutres pour nous dans les années à venir. C'est pourquoi, avec plusieurs collègues maires de Metz Métropole, nous avons fondé un groupe de travail et de réflexion qui nous permet de suivre l'évolution de ces dossiers et d'en mesurer tous les impacts pour nos villages, tant financiers qu'en qualité de vie. Je vous précise que cette instance a reçu la validation tacite du Président de l'agglomération.

Le bulletin communal vous présentera en détail tous ces sujets et nous sommes à votre entière disposition pour évoquer ces dossiers.

Je m'emploie, avec toute l'équipe municipale, à préserver notre identité de village ainsi que notre indépendance financière; mais soyez conscients que la tâche n'est pas toujours facile et que nous avons besoin de tout votre soutien.

L'année 2018 sera donc encore active sur bien des plans; vous pouvez compter sur l'engagement et la disponibilité de toute l'équipe municipale. Je tiens d'ailleurs à leur rendre hommage pour leur engagement au service des Maxois.

Je vous renouvelle tous mes vœux pour cette nouvelle année et vous propose avant de passer à la remise des prix pour les maisons fleuries de visionner un film qui présente notre village sous un angle différent de ce que nous connaissons. Le conseil municipal a confié la réalisation de ce film à Quentin ELLES, qui a lancé sa société de production MYOSIS FILMS.

Remise des prix pour les maisons fleuries :

Discours de Patricia WALLERICH, 4^{ème} adjointe :

Avant de partager le verre de l'amitié : honneur aux gagnants du concours des maisons fleuries 2017 : le choix des lauréats fut difficile pour le jury tant les réalisations étaient remarquables malgré une météo assez capricieuse, un cadeau gourmand de chez DUMAY et un bon d'achat chez BOTANIC leur sera remis par les conseillers, membres de la commission de communication:

- M. et Mme Yanick BOLZINGER
- M. et Mme Yvan BOYETTE
- M. et Mme Jean-Marie FUSTINONI
- Madame Dominique MARCHAND
- M. et Mme Bernard THIEBAUT